

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement de la **FÉDÉRATION DE RUSSIE** me prie d'informer tous les Pays-membres de l'Union et leurs opérateurs désignés de ce qui suit:

«En sa qualité de membre de l'Union postale universelle, la Fédération de Russie émet des timbres-poste dans le respect des dispositions de la Convention postale universelle et du Règlement de la poste aux lettres.

Elle souhaite vous informer qu'elle a récemment constaté une prolifération de timbres-poste illicites. Ces timbres, en vente libre depuis quelque temps sur Internet, représentent des animaux, des navires et des musiciens. Ils sont diffusés au nom de la République des Komis, une des entités territoriales officielles de la Fédération de Russie.

La Fédération de Russie attire votre attention sur le fait que l'opérateur désigné russe n'a jamais émis les produits susmentionnés. Conformément aux dispositions pertinentes des Actes de l'Union et à la législation de la Fédération de Russie, la République des Komis, en tant que partie intégrante de la Fédération de Russie, n'est pas habilitée à émettre des timbres-poste de manière indépendante. Par conséquent, ces articles doivent être considérés comme des timbres contrefaits et ne peuvent pas être utilisés comme un moyen officiel d'affranchissement des envois postaux.

La diffusion de timbres-poste illicites nuit à la philatélie et à la réputation de la Fédération de Russie, mais elle contribue aussi au déclin de l'ensemble du marché philatélique.»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Murray Buchanan
Directeur des affaires économiques
et réglementaires